

ROCKACIER B SOUDABLE



Rockacier B Soudable est un panneau isolant en laine de roche de forte densité, revêtu d'une couche de bitume et d'un film thermofusible.



LES + PRODUIT :

- Adhérence totale de l'étanchéité soudée au panneau isolant revêtu bitume garantissant une meilleure cohésion du complexe
- Performances thermiques et acoustiques
- Excellente tenue mécanique grâce au redressement des fibres
- Stabilité dimensionnelle
- Imputrescibilité

DOMAINE D'APPLICATION

- Rockacier B Soudable est un panneau non porteur, revêtu bitume, support direct des revêtements d'étanchéité pour toitures plates et inclinées des terrasses inaccessibles*, y compris les chemins de circulation.
- Ces terrasses sont constituées d'éléments porteurs en tôles d'acier nervurées, en bois et dérivés du bois, pour des pentes conformes aux DTU 43.3 et 43.4.
- Rockacier B Soudable n'est pas destiné à être mis en œuvre sur des bacs acier Grande Portée, sous végétalisation, sous membranes photovoltaïque ou synthétique.

* Les toitures inaccessibles sont des toitures dont la circulation est réduite à leur entretien.

DIMENSIONS

- L. 1200 mm x l. 1000 mm
- Identification des classes de compressibilité :
 - classe B = étiquette marquée "B" sans marquage sur la tranche du panneau
 - classe C = étiquette marquée "C" avec présence d'un marquage sur la tranche du panneau

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristiques mécaniques

Caractéristiques pondérales	Valeurs	
Masse surfacique de revêtement	≈1000g/m ²	
Epaisseurs (mm)	40 à 45	50 à 80
Masse volumique de la laine de roche (kg/m ³)	157 (en moyenne)	135 (en moyenne)
Classe de compressibilité (UEATc)	Classe B / déformation ≤ 5 % sous charge d'essai de 20 kPa	
Traction perpendiculaire aux faces (NF EN 1607)	≥ 10 kPa (20 kPa en moyenne)	
Contrainte de compression à 10 %	≥ 50 kPa	

Résistance thermique*

Certificat ACERMI n° 02/015/019

Ép. (mm)	40	50	60	70	80
R (m².K/W)	1,00	1,25	1,50	1,75	2,05

* Données en vigueur disponibles sur les sites www.acermi.com et www.rockwool.fr. Quantité minimum : se référer au tarif en vigueur.

Conductivité thermique certifiée : 0.039 W/ (m.K)

- Pour respecter la Règlementation Thermique, les panneaux de Rockacier B Soudable doivent être associés à un 1^{er} lit de Rockacier B Nu.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Réaction au feu : Euroclasse F (aucune performance déterminée).

Le primaire du Rockacier B Soudable (= Rockacier B Nu) est classé A1 (incombustible).

- ERP : Avis favorable de la Commission Centrale de Sécurité du 03/11/05.

STABILITÉ DIMENSIONNELLE

- Coefficient de dilatation thermique linéaire : $2 \times 10^{-6} \cdot ^\circ\text{C}^{-1}$.
- Retrait résiduel à 20 °C après 4 jours à 70 °C : négligeable.
- Variation dimensionnelle à stabilisation en ambiance à 20 °C entre 65 et 80 % HR :
 - sens longitudinal < 1 mm/m.
 - sens transversal < 1 mm/m.

- Faible sensibilité aux variations de température et d'hygrométrie.
- Gonflement en épaisseur moyenne 2 % (< 5 %) (éprouvette maintenue 15 min à 100 °C, 100 % HR puis refroidie à température ambiante).
- Absorption d'eau en immersion complète 11 à 12 % à 20 °C. Après 7 jours : saturation. Retour au poids initial en 48 h.

MISE EN ŒUVRE

Toitures inaccessibles

Élément porteur	Pente (%)	Protection lourde meuble	Revêtement sous DTA* ⁽¹⁾
			Autoprotection
Bois et dérivés du bois (selon DTU 43.3 et DTA*)	[Cf. DTU 43.4]	Classe FIT I3(*)	Classe FIT : I2 si bicouche avec $R \leq 2 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ I3 si bicouche avec $R > 2 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ I4 si monocouche
	> 5	-	
Tôle d'acier nervurée (selon DTU 43.3 et DTA*)	[Cf. DTU 43.3] et ≤ 5	Classe FIT I3(*)	
	> 5	-	

Chemins de circulation

Élément porteur	Pente (%)	Protection par dalettes	Revêtement sous DTA* ⁽¹⁾
			Autoprotection
Bois et dérivés du bois (selon DTU 43.4 et DTA*)	[Cf. DTU 43.4]	Classe FIT I4	Classe FIT I4
	5 à 50	-	
Tôle d'acier nervurée (selon DTU 43.3 et DTA*)	[Cf. DTU 43.3] et ≤ 5	Classe FIT I4	Classe FIT I4
	5 à 50	-	

R = Résistance Thermique utile.

⁽¹⁾ Fixations Solide au Pas. Classe FIT I = résistance au poinçonnement (NF P 84-352) du revêtement d'étanchéité (DTA* particuliers).

*DTA : Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier. Les cases vides correspondent à des exclusions d'emploi.

DISPOSITION

- Les panneaux doivent être disposés en quinconce (face revêtue au-dessus). La ligne continue des joints entre panneaux doit être perpendiculaire aux nervures du bac acier (cf. DTU 43.3 et 43.4).
- En cas de pose en plusieurs lits, utiliser en premier le Rockacier B Nu (fixation selon DTU 43.3). Le dernier lit devant recevoir l'étanchéité est obligatoirement du Rockacier B Soudable (fixation selon DTA*). Les joints des lits successifs ne doivent pas être superposés.

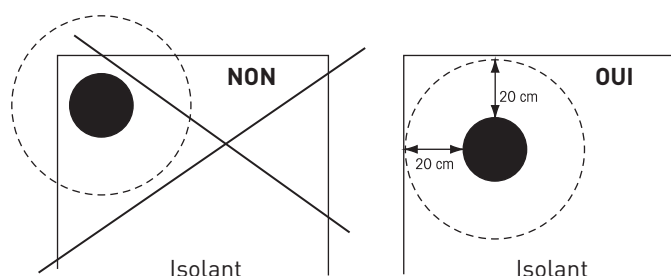
ÉTANCHÉITÉ

- Les revêtements non traditionnels sont mis en œuvre par soudage uniquement selon les modalités définies dans leurs DTA* respectifs.

L'emploi de bitume EAC directement sur Rockacier B Soudable est interdit.

FIXATIONS⁽¹⁾ A L'ÉLÉMENT PORTEUR

- Le DTA du produit détermine les densités minimales de fixations à utiliser en fonction de différents paramètres.
- Fixation posée à environ 20 cm du bord du panneau.



⁽¹⁾ Attelages de fixations mécaniques « Solide ou Pas » sont munis d'un dispositif empêchant le dépassement de l'élément de liaison (vis par exemple) au-dessus de la plaquette ou rondelle de répartition.

*DTA : Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier

Textes de référence

- Décret n° 2006-592 du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions - J.O. du 25 mai 2006.
Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles des bâtiments - J.O. du 25 mai 2006.
- Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007 relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie, aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants et à l'affichage du diagnostic de performance énergétique - J.O. du 21 mars 2007. Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants - J.O. du 17 mai 2007.
- Arrêté du 22 février 2002, portant application pour les produits d'isolation thermiques manufacturés pour le bâtiment du décret du N° 92-647 du 8 juillet 1992.
- Directive 89/106/CEE du conseil du 21 décembre 1988 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des états membres concernant les produits de construction.
- Norme NF EN 13162, produits isolants thermiques pour bâtiment, produits manufacturés en laine minérale.
- DTA* CSTB.
- DTU 43.3 et 43.4.
- Guide technique UEAtc.

* DTA en vigueur disponibles sur le site www.cstb.fr.

Se reporter à notre site internet pour connaître la dernière mise à jour de la fiche.

Assurances

Police d'assurance de Responsabilité Civile décennale des fabricants, importateurs et assimilés de matériaux de construction, ayant pour objet de garantir la société Rockwool France S.A.S. en application des dispositions prévues par la loi du 4 janvier 1978 et à l'article 1792-4 du Code Civil, à l'exclusion de toute garantie des applicateurs.

Aucune référence au nom et à la marque de ce produit ne peut être faite dans des avis techniques ou documents techniques sans l'accord écrit de Rockwool France.